

<p>Entreprise Iveco Group</p>	<p>CONFLITS D'INTÉRÊTS - POLITIQUE DE L'ENTREPRISE</p>		
<p>Fonction Legal, Compliance and Corporate Governance</p>	<p>Version 1.0</p>	<p>Date d'entrée en vigueur Novembre 2024</p>	<p>Pages 6</p>

Points clés à retenir :

- Nous devons toujours agir dans le meilleur intérêt d'Iveco Group et nos intérêts personnels ne doivent pas influencer, ni sembler influencer, notre jugement dans l'exercice de nos fonctions au sein de l'Entreprise.
- Des Conflits d'intérêts peuvent survenir sans qu'ils constituent nécessairement un problème.
- La transparence en la matière est essentielle et nous devons déclarer les Conflits d'intérêts à l'Entreprise.
- La plupart des Conflits d'intérêts sont faciles à gérer ou les risques qu'ils présentent peuvent être atténués.
- La procédure de déclaration des Conflits d'intérêts est simple, confidentielle et équitable.

Champ d'application :

L'ensemble des membres du Conseil d'administration, de la direction et du personnel salarié (y compris temporaire) d'Iveco Group N.V et ses filiales (« **Iveco Group** » ou « **l'Entreprise** ») sont tenus de respecter cette Politique.

Celle-ci s'applique également à toutes les personnes qui exercent des activités au nom de l'Entreprise (par exemple parties contractantes, personnel consultant, agents ou agentes).

Si nous engageons ces parties ou une autre personne tierce pour exercer des activités au nom ou dans l'intérêt de l'Entreprise, nous devons les informer de la présente Politique et des attentes de l'Entreprise quant au respect des principes qui y sont énoncés.

Objectif :

Cette Politique :

- définit ce que nous entendons par Conflit d'intérêts
- explique pourquoi il est important de déclarer les Conflits d'intérêts
- donne des exemples de Conflits d'intérêts typiques
- fournit des conseils sur les modalités de déclaration d'un Conflit d'intérêts

Pourquoi cette Politique est importante pour l'Entreprise :

Exemplifier nos valeurs - Nous prenons des décisions justes et objectives.

Atténuer les risques - Un Conflit d'intérêts peut créer un biais inconscient. Il est nécessaire de déclarer la situation et de faire intervenir d'autres personnes pour que des décisions justes et objectives soient prises, ainsi que pour protéger notre intégrité, notre réputation et celle de l'Entreprise.

Préserver notre propre réputation - Au niveau personnel, des Conflits d'intérêts non déclarés peuvent créer des perceptions erronées, des malentendus et, en fin de compte, entamer la confiance des collègues et des tierces parties.

Préserver la réputation de l'Entreprise - Pour Iveco Group, les Conflits d'intérêts peuvent avoir de lourdes conséquences : l'objectivité des décisions, la qualité des produits et des services, voire l'intégrité de la gouvernance de l'Entreprise, peuvent être mises en cause.

Définitions :

Relations personnelles étroites

Des Relations personnelles étroites désignent les personnes associées en affaires, les amis et amies proches, les partenaires civils et les parents proches, c.-à-d. femme, mari, partenaire, vos parents et beaux-parents ou les leurs, les enfants et beaux-enfants, les frères et sœurs, les demi-sœurs et demi-frères, nièces et neveux, oncles et tantes, grands-parents, petits-enfants et belle-famille.

Entreprise ou Iveco Group

Iveco Group N.V. et ses filiales directes et indirectes.

Conflit d'intérêts

Situation dans laquelle un Intérêt personnel interfère ou peut sembler interférer avec les intérêts d'Iveco Group.

Intérêt personnel

Tout intérêt financier, familial ou professionnel qui influence une personne, directement ou indirectement.

Principes clés:

Conflits d'intérêts

Vous devez déclarer les Conflits d'intérêts à l'Entreprise.

Faites régulièrement le point pour savoir si vous êtes dans une situation où vous devez déclarer un Conflit d'intérêts. Il n'est pas possible de définir toutes les situations susceptibles de créer un Conflit d'intérêts: dès lors, chacune doit être évaluée individuellement. Pour autant, les conflits les plus courants sont les suivants:

- Une ***relation personnelle sur le lieu de travail*** susceptible de donner lieu à un Conflit d'intérêts, par exemple:
 - Vous êtes partie prenante dans la décision d'embaucher une personne avec qui vous avez une Relation personnelle étroite.
 - Vous êtes en mesure d'influencer une décision d'emploi concernant une personne avec qui vous avez une Relation personnelle étroite (ex., évaluation de la performance, promotion, rémunération, attribution des tâches).
 - Une personne avec qui vous avez une Relation personnelle étroite est employée par un prestataire, une entreprise cliente, un concessionnaire, une entreprise distributrice, une partie contractante ou une entreprise concurrente de l'Entreprise.
 - Une personne avec qui vous avez un lien personnel étroit participe à un appel d'offres pour lequel vous disposez d'informations sensibles.

- Un ***intérêt financier*** qui pourrait donner lieu à un Conflit d'intérêts, par exemple:
 - Vous, ou l'une des personnes avec qui vous avez des Relations personnelles étroites, détenez une participation importante chez un prestataire, une entreprise cliente, une partie contractante ou une entreprise concurrente.
 - Vous, ou l'une des personnes avec qui vous avez des Relations personnelles étroites, un investissement financier important chez un prestataire, une entreprise cliente, une partie contractante ou une entreprise concurrente de l'Entreprise.
 - Vous avez un lien financier avec un membre du personnel salarié ou représentant, ou une personne ayant un investissement financier/une participation, d'un prestataire, une entreprise vendeuse, une entreprise cliente, une partie contractante, un partenaire, une entreprise sous-traitante ou concurrente de l'Entreprise avec qui vous êtes régulièrement en contact dans le cadre de vos fonctions au sein de l'Entreprise.

- Vous ou l'une des personnes avec qui vous avez des Relations personnelles étroites, participez de manière significative à une association, une fondation ou un club sportif demandant un parrainage ou une action philanthropique de la part de l'Entreprise.
- Une **fonction extérieure** qui pourrait donner lieu à un Conflit d'intérêts, par exemple:
 - Vous occupez un autre poste susceptible d'interférer avec vos fonctions chez Iveco Group, ou qui est lié à un prestataire, une entreprise cliente, une partie contractante ou une entreprise concurrente de l'Entreprise.
 - Vous exercez des activités de conseil susceptibles d'interférer avec vos fonctions chez Iveco Group, ou qui sont liées à un prestataire, une entreprise cliente, une partie contractante ou une entreprise concurrente de l'Entreprise.
 - On vous a demandé de siéger au Conseil d'administration d'un prestataire, d'une entreprise cliente, d'une partie contractante ou une entreprise concurrente.

À noter que le fait de recevoir des cadeaux, des divertissements et des voyages de la part de parties tierces, ou de leur en offrir, peut nécessiter une autorisation. Pour plus d'indications, veuillez consulter la « [Politique de conformité en matière de cadeaux, de divertissements et de voyages](#) ».

Quand devons-nous déclarer les Conflits d'intérêts ?

Vous devez déclarer un Conflit d'intérêts dès que vous en avez connaissance.

Essayez de les anticiper avant qu'ils ne surviennent.

Faites preuve de discernement - vous êtes la personne la mieux placée pour savoir qui a des Relations personnelles étroites avec vous.

N'oubliez pas: il n'est jamais trop tard pour déclarer un Conflit d'intérêts, et le fait que tout le monde soit au courant de la situation ne vous dispense pas pour autant de l'obligation de la déclarer officiellement.

Quelles sont les modalités de déclaration de Conflit d'intérêts

Les Conflits d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont régis par le règlement intérieur de ce dernier et par le code néerlandais de gouvernance d'entreprise.

Les membres de la Direction doivent faire des déclarations au ou à la Chief Compliance Officer de Iveco Group, qui en référera à un comité interne composé du ou de la Chief Human Resources Officer et du ou de la Chief Risk and Internal Audit Officer de Iveco Group.

Toutes les autres personnes doivent faire des déclarations en utilisant le formulaire de déclaration de Conflit d'intérêts en ligne à l'adresse suivante :

<https://ivecogroup.speakup.report/fr-FR/conflictinterestdisclosureform/home>

S'il vous est impossible d'avoir accès au formulaire en ligne, veuillez effectuer votre déclaration auprès des Ressources humaines.

La personne des RH compétente analysera avec vous, votre responsable et Compliance les risques encourus par l'Entreprise. Si possible, l'Entreprise évitera le conflit, par exemple en procédant à une réorganisation ad hoc de l'activité concernée. S'il n'est pas possible d'éviter le conflit, nous atténuerons les risques en prenant des mesures de protection appropriées. La plupart des conflits font l'objet d'une autorisation, assortie de conditions appropriées pour les personnes concernées.

Seules les personnes ayant besoin d'en connaître examineront votre déclaration de Conflit d'intérêts.

Si vous souhaitez signaler un Conflit d'intérêts potentiel dont vous avez connaissance concernant une autre personne, veuillez utiliser l'Assistance en ligne en matière de conformité d'Iveco Group sur :

<http://www.ivecogroupcompliancehelpline.com/>

Lignes directives

Posez-vous régulièrement deux questions, notamment lorsque vous changez de poste ou travaillez sur un nouveau projet:

1. Est-ce que j'ai un Intérêt personnel qui est ou pourrait être lié à mon travail ?

Quelques exemples:

- Une personne ayant des Relations personnelles étroites avec vous postule à un emploi auprès de l'Entreprise, d'un prestataire, d'une entreprise distributrice, vendeuse ou concurrente;
- vous avez un intérêt financier chez un prestataire, un concessionnaire ou une entreprise concurrente;
- vous occupez un autre poste ou êtes membre d'un Conseil d'administration d'une entreprise ayant un lien commercial avec l'Entreprise ou est en concurrence avec elle.

2. Est-ce que mon Intérêt personnel pourrait affecter, ou même sembler affecter, ma capacité à agir de façon objective et impartiale?

Quelques exemples:

- Vous êtes responsable du recrutement pour un poste auquel votre neveu ou votre nièce a postulé;
- vous disposez d'informations budgétaires concernant un appel d'offres pour lequel l'employeur de votre conjoint est en train de soumettre une offre;
- on vous a demandé de siéger au Conseil d'administration d'une entreprise distributrice.

Si la réponse à ces questions est «oui», signalez cette situation comme Conflit d'intérêts. En cas de doute, prenez conseil auprès d'un membre du service Compliance avant de prendre une décision.

Sanctions disciplinaires

Toute violation de cette Politique peut entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller, entre autres, jusqu'au licenciement.

Exceptions

Il n'existe aucune exception à cette Politique.

Poser des questions et donner du feedback

Pour toute questions concernant le contenu ou l'interprétation de cette Politique, veuillez prendre contact avec le ou la Chief Compliance Officer de Iveco Group.